

Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : SIEL-TE – Fonds de concours - Travaux « Eclairage Public 2024 »

Les travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement du réseau communal d'éclairage public sont confiés à SIEL-Territoire d'Energie Loire qui réalise chaque année, en coordination avec la Commune, un programme de ses interventions.

Les investissements sur le réseau afin d'optimiser les luminaires existants et remplacer progressivement les sources lumineuses par des LED se poursuivent, à savoir le remplacement de 66 lanternes :

- Allée des Vignes Rousses (15);
- Allée de Beauvallon (10);
- Les berges ensoleillées (11) ;
- Route de Saint-Héand (30).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet :

Détail	Montant HT travaux	% PU	Participation de la Commune	Participation de SEM
Remplacement des sources lumineuses par de la LED – Programme 2024	56 600 €	92 %	52 072 €	0 €
Total	56 600 €		52 072 €	0 €

Ces contributions sont toutes indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité

✚ **DE PRENDRE ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'« éclairage public 2024 » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude de travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,

✚ **DE PRENDRE ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole,

✚ **D'APPROUVER** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,

✚ **DE PRENDRE ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE sera effectué en une seule fois,

✚ **DE DECIDER** d'amortir ce fonds de concours en 15 années,

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-78-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Notification : 11/12/2023

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à la Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET

